ARDEX A 800 Ready

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)
modifié par le règlement (UE) 2020/878

Date d'émission: 14/12/2023 Date de révision: Remplace la version de: Version: 1.0

www.ardex.de

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Mélange
Nom du produit : ARDEX A 800 Ready
Code du produit : 45065

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Catégorie d'usage principal : Réservé à un usage professionnel
Spec. d'usage industriel/professionnel : Matériaux de construction
Utilisation de la substance/mélange : Enduits de ragréage pour murs

Fonction ou catégorie d'utilisation : Matériaux de construction

1.2.2. Utilisations déconseillées

Pas d'informations complémentaires disponibles

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur
ARDEX GmbH
Friedrich-Ebert-Strasse 45
DE D-58453 Witten-Annen
Germany
T 0049 (0)2302/664-0, F 0049 (0)2302/664-355
sicherheitsdatenblatt@ardex.de, www.ardex.de

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Sensibilisation cutanée, catégorie 1 H317

Texte intégral des mentions H et EUH : voir rubrique 16

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

A notre connaissance, ce produit ne présente pas de risque particulier, sous réserve de respecter les règles générales d'hygiène industrielle.

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger (CLP) :

GHS07

Mention d'avertissement (CLP) : Attention
Contient : 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one; 1,2-benzisothiazolin-3-one; 2-méthylisothiazol-3(2H)-one
Mentions de danger (CLP) : H317 - Peut provoquer une allergie cutanée.

Conseils de prudence (CLP)	:	P102 - Tenir hors de portée des enfants. P261 - Éviter de respirer les brouillards, vapeurs. P280 - Porter des gants de protection. P302+P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.
Phrases supplémentaires	:	Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation régionale/nationale/internationale/locale.

2.3. Autres dangers

PBT: non pertinent – pas d'enregistrement requis
vPvB: non pertinent – pas d'enregistrement requis
Ne contient pas de substances PBT/vPvB ≥ 0,1 % évaluées conformément à l'annexe XIII du règlement REACH

Composant	
1,2-benzisothiazol-3(2H)-one (2634-33-5)	Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII
2-méthyl-2H-isothiazole-3-one (2682-20-4)	Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII

Le mélange ne contient pas de substances inscrites sur la liste établie conformément à l'article 59, paragraphe 1, de REACH comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien, ou n'est pas reconnu comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien conformément aux critères définis dans le Règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le Règlement (UE) 2018/605 de la Commission à une concentration égale ou supérieure à 0,1 %

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Non applicable

3.2. Mélanges

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
1,2-benzisothiazol-3(2H)-one	N° CAS: 2634-33-5 N° CE: 220-120-9 N° Index: 613-088-00-6 N° REACH: 01-2120761540-60	0,0025 – 0,025	Acute Tox. 4 (par voie orale), H302 Skin Irrit. 2, H315 Eye Dam. 1, H318 Skin Sens. 1, H317 Aquatic Acute 1, H400
2-méthyl-2H-isothiazole-3-one	N° CAS: 2682-20-4 N° CE: 220-239-6 N° Index: 613-326-00-9 N° REACH: 01-2120764690-50	0,0025 – 0,025	Acute Tox. 2 (par inhalation), H330 Acute Tox. 3 (par voie cutanée), H311 Acute Tox. 3 (par voie orale), H301 Skin Sens. 1A, H317 Skin Corr. 1B, H314 Eye Dam. 1, H318 Aquatic Acute 1, H400 (M=10) Aquatic Chronic 1, H410

Limites de concentration spécifiques:		
Nom	**Identificateur de produit**	**Limites de concentration spécifiques**
1,2-benzisothiazol-3(2H)-one	N° CAS: 2634-33-5 N° CE: 220-120-9 N° Index: 613-088-00-6 N° REACH: 01-2120761540-60	(0,05 ≤ C ≤ 100) Skin Sens. 1, H317
2-méthyl-2H-isothiazole-3-one	N° CAS: 2682-20-4 N° CE: 220-239-6 N° Index: 613-326-00-9 N° REACH: 01-2120764690-50	(0,0015 ≤ C < 100) Skin Sens. 1A, H317

Texte intégral des mentions H et EUH : voir rubrique 16

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des mesures de premiers secours

Premiers soins général : Ne rien donner à boire à un sujet inconscient. En cas de malaise consulter un médecin. Retirer le sujet de la zone contaminée et l'amener à l'air frais.

Premiers soins après inhalation : Mettre la victime à l'air libre.

Premiers soins après contact avec la peau : EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon. Ne pas utiliser : Diluant, Solvants.

Premiers soins après contact oculaire : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

Premiers soins après ingestion : En cas de malaise consulter un médecin. Se rincer la bouche à l'eau, ne pas provoquer de vomissements, appeler un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/effets : Si les symptômes persistent, appeler un médecin.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Eau pulvérisée. Poudre sèche. Mousse. Dioxyde de carbone.

Agents d'extinction non appropriés : Ne pas utiliser un fort courant d'eau.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Danger d'incendie : En cas de feu, présence de fumées dangereuses.

Danger d'explosion : Aucun(e).

Reactivité en cas d'incendie : Le produit n'est pas explosif.

Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie : Monoxyde de carbone. Dioxyde de carbone. Hydrocarbures. fumée.

5.3. Conseils aux pompiers

Mesures de précaution contre l'incendie : Évacuer la zone.

Instructions de lutte contre l'incendie : Endiguer et contenir les fluides d'extinction.

Protection en cas d'incendie : Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Porter un appareil respiratoire autonome.

Autres informations : Les résidus de combustion et eaux d'extinction contaminées peuvent être jetés conformément aux règles locales.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales : Absorber toute substance répandue pour éviter qu'elle attaque les matériaux environnants. En cas de déversement accidentel, peut rendre le sol glissant. Eviter le contact avec la peau et les yeux.

6.1.1. Pour les non-secouristes

Equipement de protection : Voir la rubrique 8 en ce qui concerne les protections individuelles à utiliser.

Procédures d'urgence : Eviter le contact avec la peau et les yeux.

6.1.2. Pour les secouristes

Equipement de protection : Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Pour plus d'informations, se reporter à la rubrique 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle".

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Si nécessaire, avertir les autorités locales compétentes. Ne pas rejeter à l'égout ou dans l'environnement.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention : Recueillir le produit répandu.

Procédés de nettoyage : Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (par exemple sable, diatomite, neutralisant d'acide ou liant universel).

Autres informations : Placer les résidus dans des fûts en vue de l'élimination selon les réglementations en vigueur (voir rubrique 13).

6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir rubrique 8. Voir rubrique 7. Voir rubrique 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Dangers supplémentaires lors du traitement : Voir rubrique 8.

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Assurer une bonne ventilation du poste de travail. Porter un équipement de protection individuel.

Mesures d'hygiène : Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains après toute manipulation. Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage : Conserver dans l'emballage d'origine. Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil. Conserver à l'abri du gel.

Produits incompatibles : Agent oxydant. Acides. alcalis.

Lieu de stockage : Conserver à l'abri du gel. Eviter la chaleur et le soleil direct.

Prescriptions particulières concernant l'emballage : Conserver uniquement dans le récipient d'origine.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Respectez la fiche de données techniques.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

8.1.1 Valeurs limites nationales d'exposition professionnelle et biologiques

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.1.2. Procédures de suivi recommandées

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.1.3. Contaminants atmosphériques formés

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.1.4. DNEL et PNEC

1,2-benzisothiazol-3(2H)-one (2634-33-5)	
DNEL/DMEL (Travailleurs)	
A long terme - effets systémiques, cutanée	0,966 mg/kg de poids corporel/jour
A long terme - effets systémiques, inhalation	6,81 mg/m³
DNEL/DMEL (Population générale)	
A long terme - effets systémiques, inhalation	1,2 mg/m³
A long terme - effets systémiques, cutanée	0,345 mg/kg de poids corporel/jour
PNEC (Eau)	
PNEC aqua (eau douce)	4,03 µg/l
PNEC aqua (eau de mer)	0,403 µg/l
PNEC (Sédiments)	
PNEC sédiments (eau douce)	49,9 µg/kg ps
PNEC sédiments (eau de mer)	4,99 µg/kg ps
PNEC (Sol)	
PNEC sol	3 mg/kg poids sec
PNEC (STP)	
PNEC station d'épuration	1,03 mg/l

2-méthyl-2H-isothiazole-3-one (2682-20-4)	
DNEL/DMEL (Travailleurs)	
Aiguë - effets locaux, inhalation	0,043 mg/m³
A long terme - effets locaux, inhalation	0,021 mg/m³
DNEL/DMEL (Population générale)	
Aiguë - effets systémiques, orale	0,053 mg/kg de poids corporel/jour
Aiguë - effets locaux, inhalation	0,043 mg/m³
A long terme - effets systémiques,orale	0,027 mg/kg de poids corporel/jour
A long terme - effets locaux, inhalation	0,021 mg/m³
PNEC (Eau)	
PNEC aqua (eau douce)	3,39 µg/l
PNEC aqua (eau de mer)	3,39 µg/l
PNEC (Sol)	
PNEC sol	0,047 mg/kg poids sec
PNEC (STP)	
PNEC station d'épuration	0,23 mg/l

8.1.5. Bande de contrôle

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.2. Contrôles de l'exposition

8.2.1. Contrôles techniques appropriés

Contrôles techniques appropriés:
Assurer une bonne ventilation du poste de travail.

8.2.2. Équipements de protection individuelle

Symbole(s) de l'équipement de protection individuelle:

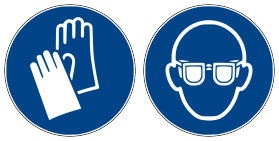

8.2.2.1. Protection des yeux et du visage

Protection oculaire:
Porter des lunettes de sécurité bien fermées. Eviter les éclaboussures.

8.2.2.2. Protection de la peau

Protection de la peau et du corps:
Chaussures de sécurité. Porter un équipement de protection adéquat. Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé

Protection des mains:
Gants de protection. Nettoyer les gants à l'eau et au savon avant de les retirer

Protection des mains					
Type	**Matériau**	**Perméation**	**Epaisseur (mm)**	**Pénétration**	**Norme**
	Caoutchouc nitrile (NBR)	3 (> 60 minutes), Veuillez observer les instructions concernant la perméabilité et le temps de pénétration qui sont fournies par le fabricant	0,2 mm	Consulter le fournisseur/fabricant	

8.2.2.3. Protection respiratoire

Protection respiratoire			
Appareil	**Type de filtre**	**Condition**	**Norme**
Appareil de protection respiratoire filtrant (antiparticule + antigaz)	Porter un respirateur conforme à EN 140 avec un filtre de type A/P2 ou mieux	Aucun équipement de protection respiratoire individuel n'est normalement nécessaire, Lorsque la ventilation du local est insuffisante porter un équipement de protection respiratoire.	

8.2.2.4. Protection contre les risques thermiques

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.2.3. Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement:
Éviter le rejet dans l'environnement.

Autres informations:
Observe general hygiene measures when handling chemicals.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	:	Liquide
Couleur	:	Gris(e).
Apparence	:	Liquide.
Odeur	:	Pas de données.
Seuil olfactif	:	Pas disponible
Point de fusion	:	≥ 0 °C
Point de congélation	:	Pas disponible
Point d'ébullition	:	≈ 100 °C
Inflammabilité	:	Non applicable
Limites d'explosivité	:	Pas disponible
Limite inférieure d'explosion	:	Pas disponible
Limite supérieure d'explosion	:	Pas disponible
Point d'éclair	:	non déterminé
Température d'auto-inflammation	:	non déterminé
Température de décomposition	:	Non spécifiquement concerné
pH	:	Pas disponible
pH solution	:	8 – 9
Viscosité, cinématique	:	Pas disponible
Solubilité	:	complètement miscible.
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Kow)	:	Pas disponible
Pression de vapeur	:	≈ 23,4 hPa
Pression de vapeur à 50°C	:	Pas disponible
Masse volumique	:	1,7 g/100ml
Densité relative	:	Pas disponible
Densité relative de vapeur à 20°C	:	Pas disponible
Caractéristiques d'une particule	:	Non applicable

9.2. Autres informations

9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique

Pas d'informations complémentaires disponibles

9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité

Teneur en COV	:	< 0,01 % Directive 2004/42/CE relative à la réduction des émissions de composés organiques volatils dues à l'utilisation de solvants organiques dans certains vernis et peintures et dans les produits de retouche automobile

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Pas de décomposition lorsqu'utilisé conformément à la règlementation.

10.2. Stabilité chimique

Pas de décomposition lorsqu'utilisé conformément à la règlementation.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.

10.4. Conditions à éviter

Conserver à l'abri du gel. Protéger du rayonnement solaire. Voir rubrique 7.

10.5. Matières incompatibles

acides et bases. matières comburantes.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucun produit de décomposition dangereux ne devrait être généré dans les conditions normales de stockage et d'emploi.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

Toxicité aiguë (orale) : Non classé
Toxicité aiguë (cutanée) : Non classé
Toxicité aiguë (Inhalation) : Non classé

1,2-benzisothiazol-3(2H)-one (2634-33-5)	
DL50 orale rat	490 mg/kg de poids corporel (Équivalent ou similaire à la ligne directrice de l'OCDE 401, Rat, Mâle / femelle, Valeur expérimentale, Oral, 14 jour(s))
DL50 cutanée rat	> 2000 mg/kg de poids corporel (OCDE 402 : Toxicité cutanée aiguë, 24 h, Rat, Mâle / femelle, Valeur expérimentale, Dermique, 14 jour(s))
ETA CLP (voie orale)	490 mg/kg de poids corporel

2-méthyl-2H-isothiazole-3-one (2682-20-4)	
DL50 orale rat	120 mg/kg de poids corporel (EPA OPPTS 870.1100, Rat, Femelle, Valeur expérimentale, Oral, 14 jour(s))
DL50 cutanée rat	242 mg/kg de poids corporel (OCDE 402 : Toxicité cutanée aiguë, 24 h, Rat, Mâle / femelle, Valeur expérimentale, Dermique, 14 jour(s))
CL50 Inhalation - Rat	0,11 mg/l air (OCDE 403, 4 h, Rat, Mâle / femelle, Valeur expérimentale, Inhalation (poussières), 7 jour(s))
ETA CLP (voie orale)	120 mg/kg de poids corporel
ETA CLP (voie cutanée)	242 mg/kg de poids corporel
ETA CLP (gaz)	100 ppmv/4h
ETA CLP (vapeurs)	0,5 mg/l/4h
ETA CLP (poussières, brouillard)	0,05 mg/l/4h

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Non classé
Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Non classé
Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Peut provoquer une allergie cutanée.
Mutagénicité sur les cellules germinales : Non classé
Cancérogénicité : Non classé
Toxicité pour la reproduction : Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition unique) : Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition répétée) : Non classé
Danger par aspiration : Non classé

11.2. Informations sur les autres dangers

11.2.1. Propriétés perturbant le système endocrinien

Pas d'informations complémentaires disponibles

11.2.2. Autres informations

Effets néfastes potentiels sur la santé humaine et symptômes possibles : Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Ecologie - général : Ce produit n'est pas considéré comme toxique pour les organismes aquatiques et ne provoque pas d'effets néfastes à long terme dans l'environnement.
Dangers pour le milieu aquatique, à court terme (aiguë) : Non classé

Dangers pour le milieu aquatique, à long terme (chronique) : Non classé

1,2-benzisothiazol-3(2H)-one (2634-33-5)	
CL50 - Poisson [1]	2,18 mg/l (OCDE 203 : Poisson, essai de toxicité aiguë, 96 h, Oncorhynchus mykiss, Système statique, Valeur expérimentale, Concentration nominale)
CE50 - Crustacés [1]	2,94 mg/l (OCDE 202 : Daphnia sp., essai d'immobilisation immédiate, 48 h, Daphnia magna, Système statique, Valeur expérimentale, Létal)
CEr50 algues	150 µg/l (OCDE 201 : Algues, essai d'inhibition de la croissance, 72 h, Pseudokirchneriella subcapitata, Valeur expérimentale, GLP)

12.2. Persistance et dégradabilité

ARDEX A 800 Ready	
Persistance et dégradabilité	Non applicable.
1,2-benzisothiazol-3(2H)-one (2634-33-5)	
Persistance et dégradabilité	Difficilement biodégradable dans l'eau.
2-méthyl-2H-isothiazole-3-one (2682-20-4)	
Persistance et dégradabilité	Difficilement biodégradable dans l'eau.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

ARDEX A 800 Ready	
Potentiel de bioaccumulation	Pas de bio-accumulation.
1,2-benzisothiazol-3(2H)-one (2634-33-5)	
BCF - Poisson [1]	6,62 (Équivalent ou similaire à la ligne directrice de l'OCDE 305, 56 jour(s), Lepomis macrochirus, Valeur expérimentale, Poids frais)
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	-0,9 – 0,99 (Valeur expérimentale, Méthode A.8 de l'UE, 20 °C)
Potentiel de bioaccumulation	Faible potentiel de bioaccumulation (FCB < 500).
2-méthyl-2H-isothiazole-3-one (2682-20-4)	
BCF - Poisson [1]	5,75 – 48,1 (56 jour(s), Lepomis macrochirus, Système à courant, Eau douce (non salée), Valeur expérimentale)
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	-0,486 (Valeur expérimentale, OCDE 107 : Coefficient de partage (n-octanol/eau) : méthode par agitation en flacon, 25 °C)
Potentiel de bioaccumulation	Faible potentiel de bioaccumulation (FCB < 500).

12.4. Mobilité dans le sol

ARDEX A 800 Ready	
Ecologie - sol	Pas d'information disponible.
1,2-benzisothiazol-3(2H)-one (2634-33-5)	
Tension superficielle	72,6 mN/m (20 °C, 0.1 %, Méthode A.5 de l'UE)
Coefficient d'adsorption normalisé du carbone organique (Log Koc)	0,97 (log Koc, OCDE 121 : Estimation du coefficient d'adsorption (Koc) sur le sol et les boues d'épuration par chromatographie en phase liquide à haute performance (CLHP), Valeur expérimentale, GLP)
Ecologie - sol	Très mobile dans le sol.
2-méthyl-2H-isothiazole-3-one (2682-20-4)	
Tension superficielle	68,8 mN/m (20 °C, 1 g/l, OCDE 115)

2-méthyl-2H-isothiazole-3-one (2682-20-4)	
Coefficient d'adsorption normalisé du carbone organique (Log Koc)	1,06 (log Koc, OCDE 106, Valeur expérimentale, GLP)
Ecologie - sol	Très mobile dans le sol.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

ARDEX A 800 Ready
PBT: non pertinent – pas d'enregistrement requis
vPvB: non pertinent – pas d'enregistrement requis

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.7. Autres effets néfastes

Indications complémentaires : Éviter le rejet dans l'environnement.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Législation régionale (déchets) : Eviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables. Elimination à effectuer conformément aux prescriptions légales.

Méthodes de traitement des déchets : Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation régionale/nationale/internationale/locale.

Recommandations pour l'élimination des eaux usées : Ne pas laisser s'écouler dans les eaux de surface ou dans les égouts.

Recommandations pour le traitement du produit/emballage : Vider les résidus de l'emballage.

Code catalogue européen des déchets (CED) : 08 04 10 - déchets de colles et mastics autres que ceux visés à la rubrique 08 04 09
08 01 12 - déchets de peintures ou vernis autres que ceux visés à la rubrique 08 01 11
08 01 11* - déchets de peintures et vernis contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

En conformité avec: ADR / IMDG / IATA / ADN / RID

ADR	IMDG	IATA	ADN	RID
14.1. Numéro ONU				
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU				
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
14.3. Classe(s) de danger pour le transport				
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
14.4. Groupe d'emballage				
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable

ADR	IMDG	IATA	ADN	RID
14.5. Dangers pour l'environnement				
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
Pas d'informations supplémentaires disponibles				

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

- Transport par voie terrestre

Non applicable

- Transport maritime

Non applicable

- Transport aérien

Non applicable

- Transport par voie fluviale

Non applicable

- Transport ferroviaire

Non applicable

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations UE

Liste de restriction de l'Union européenne (annexe XVII de REACH)	
Code de référence	**Applicable sur**
3(b)	ARDEX A 800 Ready

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste des substances candidates de REACH

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans l'annexe XIV de REACH (Liste d'autorisation)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste PIC (Règlement UE 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste des POP (règlement UE 2019/1021 sur les polluants organiques persistants)

Ne contient aucune substance listée dans la liste des substances appauvrissant la couche d'ozone (Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances appauvrissant la couche d'ozone)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste des précurseurs d'explosifs (Règlement UE 2019/1148 relatif à la commercialisation et à l'utilisation des précurseurs d'explosifs)

Teneur en COV : < 0,01 % Directive 2004/42/CE relative à la réduction des émissions de composés organiques volatils dues à l'utilisation de solvants organiques dans certains vernis et peintures et dans les produits de retouche automobile

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste des précurseurs de drogues (Règlement CE 273/2004 relatif à la fabrication et à la mise sur le marché de certaines substances utilisées pour la fabrication illicite de stupéfiants et de substances psychotropes)

15.1.2. Directives nationales

France	
Maladies professionnelles	
Code	**Description**
RG 65	Lésions eczématiformes de mécanisme allergique
RG 66	Rhinites et asthmes professionnels

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte intégral des phrases H et EUH:	
Acute Tox. 2 (par inhalation)	Toxicité aiguë (par Inhalation), catégorie 2
Acute Tox. 3 (par voie cutanée)	Toxicité aiguë (par voie cutanée), catégorie 3
Acute Tox. 3 (par voie orale)	Toxicité aiguë (par voie orale), catégorie 3
Acute Tox. 4 (par voie orale)	Toxicité aiguë (par voie orale), catégorie 4
Aquatic Acute 1	Dangereux pour le milieu aquatique – Danger aigu, catégorie 1
Aquatic Chronic 1	Dangereux pour le milieu aquatique – Danger chronique, catégorie 1
Eye Dam. 1	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 1
H301	Toxique en cas d'ingestion.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H311	Toxique par contact cutané.
H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H330	Mortel par inhalation.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Skin Corr. 1B	Corrosif/irritant pour la peau, catégorie 1, sous-catégorie 1B
Skin Irrit. 2	Corrosif/irritant pour la peau, catégorie 2
Skin Sens. 1	Sensibilisation cutanée, catégorie 1
Skin Sens. 1A	Sensibilisation cutanée, catégorie 1A

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit.